

Organisations membres:

AFVP (Association française des volontaires du progrès)

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)

ATTAC France

CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)

CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)

CFDT (Confédération Française et Démocratique du Travail)

CGT (Confédération Générale du Travail)

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)

CSM (Conférence des supérieures majeures)

DCC (Délégation catholique pour la coopération)

Justice et Paix

Oxfam France - Agir ici

Réseau Foi et Justice
Afrique-Europe

Secours Catholique - Caritas France

SEL (Service d'entraide et de liaison)

Service Protestant de Mission - **DEFAP**

Survie

Vision du Monde France

Soutiens :

ASPAL (Association de solidarité avec les peuples d'Amérique latine)

ATD Quart monde

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)

France libertés (Fondation Danielle Mitterrand)

Les Amis de la Terre

MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples)

RENAPAS (Rencontre nationale avec le peuple d'Afrique du Sud)

RITIMO

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Sherpa

Terre des hommes

M. Gilles Carrez

Rapporteur de la Commission des Finances

Assemblée nationale

126 rue de l'Université

75 355 Paris 07 SP

Paris, le 22 octobre 2008

Madame, Monsieur le député,

La crise des *subprimes* a rappelé la **nécessité d'encadrer les établissements de crédit**. La dissémination du risque de défaut de paiement, via la titrisation, a conduit à une déresponsabilisation totale des prêteurs, qui ont incité de nombreux ménages, pourtant insolvable, à contracter d'importants emprunts immobiliers à taux flottant. A juste titre, la puissance publique américaine intervient pour éviter l'expulsion systématique des ménages surendettés.

L'histoire de la dette des pays du Sud est également, en grande partie, celle de l'irresponsabilité des prêteurs. Soucieux d'investir leurs liquidités (eurodollars et pétrodollars), les établissements bancaires ont incité, à des taux initialement bas, les pays en développement à s'endetter massivement dans les années 1960 et 1970. Or, non seulement l'accroissement promis des revenus d'exportation ne fut pas au rendez-vous, mais les taux d'intérêt ont explosé au début des années 1980 (suite à une décision du Trésor américain). Ce fut la crise de la dette. Depuis, elle se poursuit dans de nombreux pays : au lieu de sanctionner les prêteurs irresponsables et d'aider les pays endettés à faire face à l'urgence sociale, les pays occidentaux ont mis les Etats du Sud sous la tutelle du FMI pour qu'ils remboursent jusqu'au dernier centime. Les plans d'allègements décidés par le G8 en 1999, avec pour objectif central le retour à la solvabilité, n'ont bénéficié qu'à une bonne vingtaine de pays.

Plus grave, les pays occidentaux ont prêté délibérément à des régimes autoritaires ou corrompus pour les maintenir sous influence. Jamais ils n'ont eu à payer pour leur irresponsabilité. Au contraire, ce sont les populations de nombreux pays (comme le Congo-Kinshasa, l'Indonésie ou l'Argentine) qui continuent de rembourser ces dettes contractées contre leur gré, par des régimes dont ils ont été la première victime. **Des dizaines de milliers de citoyens s'unissent à la plate-forme Dette & Développement pour vous demander d'affirmer, avec nous, le caractère inacceptable de ces dettes « odieuses ».**

Vous trouverez dans la brochure que nous vous adressons ci-joint une explication détaillée de la notion juridique de « **dette odieuse** », élaborée dans les années 1920, longtemps tabou et qui devient depuis quelques années un **sujet de débat international**. En atteste la note qui accompagne ce courrier, ainsi que la décision du Club de Paris d'aborder le sujet avant la fin de l'année et ce, pour la première fois depuis sa création en 1956.

Au-delà de l'éthique, l'enjeu du débat autour de la dette odieuse est triple :

- Il est juridique, car la doctrine qui définit la dette odieuse suscite de nombreux débats. Nous vous demandons, à cet égard, d'**interroger le gouvernement** pour connaître les normes juridiques qu'il souhaite promouvoir, le cas échéant, lors du débat au sein du Club de Paris.
- La dette odieuse soulève également un enjeu démocratique, car la politique de prêts et d'emprunts d'un Etat doit être soumise au contrôle parlementaire. Aussi nous appelons-vous à **signer la Déclaration internationale des parlementaires** pour une responsabilité partagée des prêts souverains, que vous trouverez ci-joint (à nous retourner par courrier) ou sur <http://www.debtdeclaration.org/déclarationenfrançais>. J'attire votre attention, parmi les objectifs de cette déclaration, sur la nécessité d'un audit parlementaire de la dette, comme en a décidé le Sénat belge. Cet audit pourrait prendre la forme d'une Commission d'enquête afin de déterminer la part odieuse des créances françaises envers les pays du Sud et d'en tirer les leçons pour que la politique de prêts de la France soit véritablement responsable et transparente.
- Il y a enfin un enjeu économique derrière les discussions sur la dette odieuse. Faute d'un cadre contraignant pour les prêteurs, les Nations unies s'inquiètent d'un retour rapide au surendettement des pays du Sud. Or, comme le propose Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie et ancien économiste en chef de la Banque mondiale, « *il y a une solution simple au problème de la dette odieuse : il doit être admis d'avance que ces pays n'ont pas à rembourser les prêts. Non seulement cette solution simple résout le problème du surendettement actuel, mais elle prévient son retour* ». C'est le sens de la charte du prêt responsable que nous promovons, avec notre réseau européen Eurodad (Voir ci-joint). La **Conférence des Nations unies** sur le financement du développement, qui se tient à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, représente une occasion unique d'**avancer vers un droit international de la dette** qui prévienne à la fois le retour au surendettement et de nouvelles dettes odieuses. Nous comptons sur vous pour **encourager le gouvernement** français, qui préside l'Union européenne, à porter, par la voix du chef de l'Etat, ces propositions aux Nations unies.

Madame, Monsieur le Député, si la crise financière mondiale frappe durement l'économie mondiale, ce sont pour autant « *les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables (...) qui risquent d'en ressentir les conséquences les plus douloureuses* », comme le souligne le président de la Banque Mondiale, Robert Zoellick. La France et l'Europe s'honoreraient d'apporter, dans ce contexte, une solution juste et durable à la dette des pays du Sud. Sans votre action, elles ne le feront pas. Nous comptons sur vous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député, l'expression de notre respectueuse considération.



Jean Merckaert
Coordinateur de la plate-forme Dette & Développement

Pièces jointes :

- Charte EURODAD pour un financement responsable
- Déclaration internationale des parlementaires
- Dette odieuse un sujet qui monte
- Brochure (Dette odieuse, à qui a profité la dette des pays du sud ?)